

Image not found or type unknown



quel recours pour l'utilisation frauduleuse à la carte bleue

Par **mvincent**, le **18/04/2010** à **16:26**

Bonjour,

mon ancien associé a utilisé ma carte bleue avec le code y'a t-il un recours possible?

de plus celui-ci a relancer ds prêts à la consommation ouverts à mon nom et ne rembourse plus les sommes contractées et je suis fiché à la banque de France depuis.

Quelle action à mener pour en sortir??

Merci beaucoup